

Education et travail des jeunes équidés

RNCP42019 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21088
Code(s) ROME	A1407, L1401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

19 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICAMPUS LAVAL	195300819 00016	Former et organiser l'évaluation
ASS DES MAISONS FAMILIALES	302914122 00015	Former et organiser l'évaluation
ASS DES MAISONS FAMILIALES BALLEROY	780732491 00011	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CFA MTA	923338065 00017	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES : FORMATIONS COMPETENCES BRETAGNE CTRE	849398839 00027	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION PAYS DE LA LOIRE	130031487 00015	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGIONAL D'EQUITATION AUVERGNE RHONE ALPES	833648496 00028	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE	194700191 00019	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE GENECH	783626260 00013	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION	130010440 00019	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 19 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42019-education-et-travail-des-jeunes-equides/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La filière équine en France regroupe de nombreuses activités autour du cheval telles que les courses de chevaux et les paris, le loisir équestre, l'élevage, les soins ou encore la fabrication de produits et de services.

De manière générale, la filière équine est définie en quatre secteurs : les courses, le sport-loisir, le travail et la viande dont les processus de production, transformation, valorisation, commerce et utilisation sont divers mais non indépendants. Cette filière, dans sa structure et son fonctionnement, incarne deux mondes socio-professionnels : celui de l'agriculture et celui du sport et des loisirs. Ces univers pourraient apparaître décorrélés mais les enjeux portés par la filière, dans sa dimension duale, sont fondamentaux.

La certification vise, plus particulièrement, le secteur des courses et celui des sports-loisirs ainsi que le secteur des chevaux de travail pour la partie éducation du jeune équidé.

La dynamique des activités équines observée en 2022 se traduit par une hausse des emplois, toutefois le recours au contrat à temps partiel progresse aussi. Le secteur de la production et de l'utilisation du cheval concerne 54 500 personnes et génère 16 990 ETP salariés. Ces emplois sont liés à l'élevage d'équidés, l'entraînement de chevaux de course, les activités équestres, la traction équine, la médiation équine ainsi que le spectacle équestre.

Le professionnel doit avoir une bonne condition physique et une capacité de concentration importante compte tenu du degré de dangerosité des travaux.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CS visé a en charge la première éducation, l'éducation ainsi que le travail du jeune équidé en vue de sa future valorisation. Pour ce faire, il mobilise des capacités de :

Observation et évaluation du potentiel d'un jeune équidé :

- Observe de jeunes équidés
- Apprécie le travail d'un jeune équidé

Éducation d'un jeune équidé dans le respect du bien-être animal, de la santé et de la sécurité des personnes et des équidés :

- Choisit un programme d'éducation adapté à l'équidé, en fonction de sa future utilisation
- Adopte une approche comportementale et des codes de communication favorables aux apprentissages d'un équidé
- Adapte ses interventions en interprétant le comportement de l'équidé
- Conduit la première éducation d'un équidé
- Conduit, seul ou en binôme, des séances d'éducation pour un jeune équidé
- Éduque un équidé pour une nouvelle orientation

Travail des jeunes équidés en fonction de leurs futures utilisations :

- Choisit un programme de travail adapté à l'équidé, en fonction de sa future utilisation
- Choisit et prépare les équipements : type de matériel en fonction de leurs effets, réglages, ajustements...
- Choisit et aménage l'espace de travail
- Équipe l'équidé en vue de son travail
- Adopte une approche comportementale favorable aux apprentissages d'un équidé
- Effectue le travail de détente ou d'échauffement et de récupération de l'équidé
- Conduit des séances de préparation de l'équidé aux concours jeunes chevaux :

Conduite de pré-entraînement d'un équidé de course

- Prépare et présente un jeune équidé à un concours ou à une vente
- Assure le transport des jeunes équidés dans le respect de la réglementation en vigueur Vérifie et entretient le matériel de sellerie, les harnachements, et les équipements de protection individuelle

Gère économiquement l'activité d'éducation et/ou de travail de jeunes équidés

Mise en valeur du travail d'un jeune équidé, réalisé pour un client ou un propriétaire

- Explique le bien-fondé de ses actions d'éducation ou de travail à un tiers, au regard de la carrière future de l'équidé
- Présente un jeune équidé à un client : origines, caractéristiques et acquis...
- Restitue à un propriétaire ou à son employeur, le résultat de son action sur le développement des capacités de l'équidé : éducation, - préparation à un concours jeunes chevaux, pré-entraînement...
- Conçoit des vidéos destinées aux propriétaires, montrant les apprentissages d'un équidé
- Conçoit des supports valorisant le travail d'un équidé à destination des réseaux sociaux
- Propose une utilisation de l'équidé, selon les capacités constatées, à un propriétaire ou à l'employeur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer le suivi du processus d'éducation et de travail d'un jeune équidé

- Concevoir un programme d'éducation et de travail pour un jeune équidé
- Réguler le programme de progression pour un jeune équidé

Mettre en place les fondamentaux d'éducation et de travail chez un jeune équidé

- Réaliser l'habitué d'un jeune équidé à son environnement et aux manipulations courantes
- Conduire la phase d'éducation équestre initiale d'un jeune équidé

Assurer le développement et la valorisation du potentiel d'un jeune équidé

- Mettre en œuvre un programme de formation pour un jeune équidé
- Présenter un jeune équidé à une manifestation officielle

Blocs de compétences

RNCP42019BC01 — Assurer le suivi du processus d'éducation et de travail d'un jeune équidé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concevoir un programme d'éducation et de travail pour un jeune équidé : cette capacité cible l'estimation de la qualité d'un équidé et la conception d'un programme de travail avec une proposition de planification
- Réguler le programme de progression pour un jeune équidé : cette capacité cible la mise en place d'une évaluation intermédiaire ou bilan de type diagnostic qui alimente la promotion d'une expertise affichée par l'entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire "Concevoir un programme d'éducation et de travail pour un jeune équidé" :

- Évaluation initiale du jeune équidé

Le candidat intègre l'appréciation du modèle, des allures et du tempérament, les caractéristiques et les informations dont il dispose sur le vécu du jeune équidé pour établir un diagnostic de la situation de départ en vue d'un programme d'éducation et de travail.

- Conception de la méthode d'éducation

A partir de son diagnostic et en s'appuyant sur des méthodes rencontrées dans le milieu professionnel, le candidat sélectionne une approche éducative et sportive et élabore une stratégie d'éducation et de préparation du jeune équidé qui lui est confié.

- Planification des étapes d'éducation et de travail

A partir du diagnostic, de la méthode d'éducation retenue et de la commande émise par le propriétaire du jeune équidé ou le responsable de l'écurie, le candidat envisage un programme de travail et émet une proposition de planification.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire "Réguler le programme de progression pour un jeune équidé" :

- Évaluation intermédiaire ou finale de la progression du jeune équidé

A partir de ses observations et de la lecture des réactions du jeune équidé, dans une démarche réflexive, le candidat analyse l'évolution du jeune équidé qu'il met en lien avec sa programmation initiale et ses réalisations effectives.

- Ajustement du programme d'éducation et de travail ou de l'orientation du jeune équidé

En fonction du résultat de l'évaluation de son action, le candidat ajuste ses choix initiaux et son programme en cours et/ou reconsidère l'orientation initiale.

- Compte-rendu au commanditaire

Lors des bilans intermédiaires ou finaux, le candidat, par la sélection d'informations et via la modalité de communication adaptée, présente auprès de son responsable ou du propriétaire du jeune équidé ses choix techniques d'éducation et d'entraînement et émet des préconisations de valorisation de l'équidé.

RNCP42019BC02 — Mettre en place les fondamentaux d'éducation et de travail chez un jeune équidé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'habitué d'un jeune équidé à son environnement et aux manipulations courantes : Cette capacité cible la conduite de la première éducation aux soins et manipulations courantes
- Conduire la phase d'éducation équestre initiale d'un jeune équidé : cette capacité cible les situations qui permettent d'installer durablement les codes équestres chez un jeune équidé, menées selon un protocole précis et grâce à la maîtrise technique des gestes et des postures requises chez le cavalier ou meneur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire "Réaliser l'habituatation d'un jeune équidé à son environnement et aux manipulations courantes" :

- Repérage de situations supports d'apprentissage

A partir du diagnostic établi, de la destination du jeune équidé et du programme envisagé, le candidat repère toutes les situations opportunes pour que le jeune équidé réalise des apprentissages en sécurité et sans stress.

- Manipulations du jeune équidé en sécurité

Par la lecture permanente de l'équidé, le candidat conduit des actions et suit des étapes qui respectent le seuil de tolérance et le potentiel d'apprentissage du jeune équidé de manière à obtenir les réponses attendues, à le familiariser aux soins dispensés et aux équipements utilisés.

- Accompagnement du jeune équidé dans son environnement

Le candidat est attentif à respecter et faire respecter au plus près possible les besoins fondamentaux du jeune équidé, notamment son besoin de lien social et d'occupation, afin d'installer durablement la relation homme/animal dans un environnement nouveau

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire "Conduire la phase d'éducation équestre initiale d'un jeune équidé" :

- Aménagement des situations progressives d'apprentissages

Le candidat choisit les lieux et le matériel adapté à des situations d'apprentissage par palier pour favoriser la compréhension et l'acceptation de ses demandes par le jeune équidé.

- Réalisation technique des séances

Le candidat applique et adapte un protocole avec les gestes requis pour installer les codes équestres de base chez le jeune équidé dans le respect de sa propre sécurité, de la sécurité et du bien-être de l'équidé.

- Coopération avec le jeune équidé

A partir de sa perception des résistances et de son observation continue de l'attitude du jeune équidé, le candidat favorise, par sa communication, la compréhension des ordres et initie l'engagement dans le travail.

RNCP42019BC03 — Assurer le développement et la valorisation du potentiel d'un jeune équidé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en œuvre un programme de formation pour un jeune équidé

: cette capacité vise le développement physique et mental de l'équidé, sa préparation à l'usage souhaité

- Présenter un jeune équidé à une manifestation officielle : cette capacité cible une mise à l'épreuve du travail fourni en amont, une situation de test, comprenant des paramètres imprévisibles, liés à l'instant, au lieu, aux acteurs présents... Elle nécessite une grande maîtrise technique, une préparation physique et mentale du cavalier ou meneur, du tact équestre et une forte connexion avec l'équidé présenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire "Mettre en œuvre un programme de formation pour un jeune équidé" :

- Conduite de séances de préparation physique du jeune équidé

En fonction des objectifs liés à la destination du jeune équidé et du programme préétabli, le candidat mène des entraînements qui visent le développement musculaire, respiratoire, cardiaque, la progression technique et l'installation de comportements.

- Ajustement des entraînements quotidiens

En fonction de l'état de forme du jeune équidé, le candidat repère des besoins d'amélioration du potentiel physique ou du comportement de l'équidé au travail. Il réajuste/régule sa technique, ses postures pour viser une stabilisation dans les apprentissages de l'équidé.

- Renforcement de la coopération avec le jeune équidé

Le candidat est vigilant aux réactions du jeune équidé au travail : il adapte sa communication et son action pour favoriser l'engagement de l'équidé et consolider ses apprentissages.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire "Présenter un jeune équidé à une manifestation officielle" :

- Mise en valeur physique du jeune équidé

En fonction de la manifestation visée, le candidat effectue un toilettage adapté sur le jeune équidé, il l'équipe en fonction du cadre de la manifestation et adopte la tenue adaptée à la situation.

- Réalisation des objectifs attendus en situation

Le candidat utilise des techniques adaptées au résultat attendu, au contexte de l'épreuve ou de la vente et aux aléas

pour amener le jeune équidé à exprimer son potentiel.

- Harmonie dans l'interaction avec le jeune équidé

A partir de la relation partenariale établie avec le jeune équidé, le candidat favorise, en situation de présentation ou d'épreuve, la reproduction de comportements positifs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités visées par ce certificat de spécialisation s'exercent au contact des équidés et de la clientèle. Elles concernent un animal aux caractéristiques spécifiques. Une approche comportementale de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requiert une longue pratique et des compétences "d'Homme de cheval". Une alliance « Homme-cheval » est fondamentale pour mettre l'animal en confiance.

Le mode d'organisation du travail est fonction de la taille et des activités de l'entreprise (élevage, centre équestre offrant des prestations de débouillage, structure de débouillage et de pré-entraînement, écuries de propriétaires...).

Le degré d'autonomie varie avec le positionnement du professionnel visé dans la structure ; toutefois, celui-ci reste responsable de ses choix techniques tant au niveau de la programmation que de la conduite des activités d'éducation et de travail des jeunes équidés.

Le professionnel visé est amené à travailler une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison. Le chef d'entreprise, comme les salariés de ces entreprises, sont amenés à travailler les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires, en fonction du calendrier des concours, des ventes ainsi que de la disponibilité des propriétaires.

Le professionnel visé peut évoluer comme cavalier professionnel après quelques années d'expérience et des compétences équestres avérées. Il peut également créer ou reprendre une entreprise et devenir son propre employeur.

Toutefois, compte tenu notamment de l'exigence physique des activités, le titulaire de cette spécialisation peut aussi s'orienter :

- vers l'enseignement sous réserve de l'obtention, dans les mentions dédiées, du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),
- vers les soins et l'entretien des équidés, au travers d'un emploi de responsable d'écurie hippique par exemple.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Éleveur de poneys
- Éleveur de chevaux
- Éleveur de poulains
- Responsable d'élevage équin
- Ouvrier agricole en production équine
- Cavalier dresseur de chevaux

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 710 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 217

Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	58 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D 167-3-1, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACS'AGRI) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « métiers de l'élevage » ;

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « éducation et travail des jeunes équidés » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairément parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 202 €
Selon la branche	6 762 € – 8 928 €
Prise en charge	Branches concernées
8 202 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 928 €	CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 762 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2031
Date de dernière délivrance possible	31/08/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP39679

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP39679

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42019/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	6 300 € – 6 804 €
Durée	858 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	25
Organismes gestionnaires (CFA)	20
Organismes formateurs	20

Régions couvertes	11
Départements couverts	23
Organismes certifiés Qualiopi	20
Sessions	de 10/2025 à 07/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).